

DANTE ALIGHIERI DE NICE
16, Avenue Notre Dame – Palais Bréa
06 000 NICE
+33 (0)4.93.80.65.32
<http://www.ladante-nice.fr/>

LIVRET ACCUEIL STAGIAIRE



Dante Alighieri de Nice
16, avenue Notre Dame - Palais Bréa
06000 NICE
NDA : 93060679406 – SIRET : 508 244 910 00016
+33 (0)4.93.80.65.32
<http://www.ladante-nice.fr/>

Bonjour à toutes et à tous,

Ce livret d'accueil fait partie d'un ensemble de documents d'accueil et d'informations pour les personnes qui s'inscrivent à une formation auprès de la Dante Alighieri de Nice.

Ce livret vise à vous donner un maximum d'information sur notre centre de formation : présentation, nos habilitations et modalités pédagogiques, règlement intérieur, contact.

Bien cordialement,

Catherine COLETTI

Présidente de la Dante Alighieri de Nice

Dante Alighieri de Nice
16, avenue Notre Dame - Palais Bréa
06000 NICE
NDA : 93060679406 – SIRET : 508 244 910 00016
+33 (0)4.93.80.65.32
<http://www.ladante-nice.fr/>

I. La présentation de la Dante Alighieri

La "**Società Dante Alighieri**" est un organisme international fondé à Rome en 1889 dans le but de promouvoir la langue et la culture italiennes à travers le monde. Le comité de Nice vous accueille en centre ville. Il organise des **cours d'italien** axés sur la **conversation**, des **formations en entreprise**, des événements culturels et des **voyages en Italie**.

Giosuè Carducci présentait l'association DANTE ALIGHIERI ainsi : « Elle n'est ni littéraire ni politique, mais quelque chose de plus noble et de plus haut. C'est une association nationale qui rassemble tous les partis et qui propose non d'attaquer qui que ce soit mais de défendre notre patrimoine, plus clairement notre espérance, la langue et le sentiment de la nationalité italienne ».

Fondée à Rome en 1889 par un groupe d'intellectuels et parlementaires italiens animés par la volonté commune de diffuser la culture et la langue italiennes à travers le monde, la "Società Dante Alighieri" regroupe aujourd'hui plus de 500 comités dans près de 80 pays sur les 5 continents.

Initiateur de l'italien moderne, langue à laquelle il a donné sa dignité littéraire, le célèbre auteur de la Divine Comédie s'impose comme la figure emblématique du rayonnement de la culture italienne.

En 2005, le prestigieux prix Prince des Asturies de la Communication et des Humanités a d'ailleurs été décerné à "la Dante", conjointement avec l'Alliance Française, l'Institut Cervantès, le British Council, le Goethe Institut et l'Institut Camôes, pour saluer leur « mission commune de conservation et diffusion du patrimoine culturel européen ».

Le comité niçois fondé en 1948 était installé jusqu'en 1996 au sein du consulat italien et a compté jusqu'à 600 membres. Ayant dû quitter le consulat, l'association a mis un certain temps à retrouver des locaux adaptés dans le centre de Nice. En mai 2008, le bureau est intégralement remanié suite au départ de l'ancienne présidente Mme Ameglio. Sous la conduite énergique de la nouvelle présidente, Catherine Coletti, et de son équipe, la Dante Alighieri de Nice poursuit avec un nouvel élan sa vocation première. L'été 2009 a été l'occasion d'une rénovation complète des locaux du Palais Bréa.

La "Dante" conserve une importance toute particulière dans notre région, bien sûr par sa proximité géographique avec l'Italie, mais aussi par leur histoire commune. La population niçoise n'est-elle pas en grande partie constituée des descendants des quelque 30 000 familles italiennes installées à Nice depuis plus d'un siècle et demi ? L'action d'une association comme celle-ci est d'autant plus essentielle aujourd'hui où les échanges économiques, politiques et culturels s'intensifient.

En 2014, l'association a fêté les 60 ans du comité de Nice de la Dante Alighieri au CUM en présence des élus, des personnalités du monde culturel et de ses adhérents.

II. Nos Habilitations et notre expérience

1- Forte d'une expérience de 120 ans, l'association Dante Alighieri dispense un enseignement efficace à tout public, que vous découvriez l'italien ou que vous souhaitiez vous perfectionner. Notre centre de formation est certifié Qualiopi par le groupe AFNOR (voir annexe 1 : certificat Qualiopi).

2- Les cours, d'une durée de 1h30, sont dispensés par des professeurs de langue maternelle italienne, diplômés des universités italiennes avec une expérience dans le domaine de l'enseignement.

3- Afin de favoriser un apprentissage à la fois rapide et convivial, les groupes sont composés d'une dizaine de personnes maximum. Des cours individuels personnalisés et adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève sont également proposés.

4- Les professeurs appliquent une méthode d'enseignement encourageant la participation active des étudiants, basée sur un support pédagogique en italien.

5- Dans le cadre de la formation professionnelle, chaque stagiaire pourra se présenter à une épreuve certifiante et obtenir, à l'issue de l'examen final, une certification reconnue : le Certificat CLOE – Italien ou le Diplôme de Compétences en Langues – DCL Italien.

6- Tous nos élèves et stagiaires ont également la possibilité de présenter le PLIDA, diplôme de compétence en langue italienne sur les six niveaux reconnus à l'échelle européenne. Le PLIDA est l'une des certifications officiellement reconnues par les Ministères italiens de l'Education Nationale et des Affaires Etrangères.

III. Nos modalités pédagogiques

Ce répertoire de situations/techniques pédagogiques doit pouvoir favoriser des combinaisons entre elles dans le but d'individualiser les parcours d'apprentissage et de développer une dynamique active des formés et une appétence à apprendre.

Le groupe de discussion

Organisation des formés en petits groupes (8 personnes maximum) pour échanger sur un thème donné par le formateur.

Méthode active

Elle vise à rendre le stagiaire acteur de sa formation.

Les exercices répétitifs

Des activités qui comportent des situations avec problèmes à résoudre et des objectifs précis. Elles peuvent être des phrases ou textes à compléter, des questionnaires et/ou des QCM présents

- dans le support pédagogique fourni au stagiaire au début de sa formation
- dans des documents PDF ou copies distribué(e)s par le formateur.

Ces activités comportent également des exercices de compréhension orale (à partir de supports audio et vidéo), structurés de la même façon.

L'enseignement modulaire (cours individuel)

C'est le découpage d'un programme, d'un plan de formation, en unités propres délimitées dans le temps. Il se définit par un objectif en termes de maîtrise d'une compétence ou d'un domaine.

Chaque module est indépendant et constitue un tout, et chaque module est validé à son terme. Par conséquent la compétence est évaluée et sa maîtrise attestée. La combinaison de différents modules composent un parcours individuel de formation. Ainsi en fonction de ses besoins, ses acquis, son projet, sa disponibilité et les exigences de la réglementation, le formé peut se voir proposer un ou plusieurs modules qui définissent son parcours personnel.

L'enseignement programmé (cours collectif)

Il s'agit de l'organisation fractionnée et progressive de la matière, de la technique, à enseigner selon l'ordre logique dans lequel le formé devra l'assimiler. Cette division est composée d'étapes principales, divisées ensuite en étapes secondaires et mineures reliées entre elles, puisque l'assimilation de l'une d'entre elles nécessite l'assimilation des précédentes.

Ces étapes sont organisées en séquences pour : communiquer l'information, décrire un geste, une tâche, une opération à accomplir ou un raisonnement à faire, mais aussi pour s'assurer de la compréhension des textes en répondant à des questions, avec des répétitions plus ou moins nombreuses. La progression va du plus simple au plus complexe. C'est un enseignement médiatisé, souvent sous la forme de documents écrits ou de supports informatiques.

Il existe trois variantes pour le cheminement du formé :

- 1) Il est imposé ; dans ce cas le formé ne peut y déroger.
- 2) Il est proposé un cheminement unique, avec à certains endroits de la progression des "bifurcations" permettant d'être dirigé sur des séquences supplémentaires pour corriger les erreurs et consolider les apprentissages.
- 3) Une formule mixte qui combine des séquences linéaires et des séquences de "bifurcations."

Simulations professionnelles

Les simulations professionnelles sont des mises en situation professionnelles via lesquelles le stagiaire va à travers des jeux de rôles réaliser des exercices en italien en lien direct avec sa pratique professionnelle.

Il peut s'agir de conversations téléphoniques, de rédaction de mail auprès de différents interlocuteurs ou de mises en situation jouées.

Conversations téléphoniques

Via skype, zoom, whatsapp et autres programmes/applications de discussion instantanée ou par téléphone, le formateur peut réaliser à distance des exercices oraux pour tester l'évolution du niveau de compréhension du stagiaire et de sa capacité à s'exprimer.

Apprentissage rapide « par cœur »

L'apprentissage du « par cœur » est une technique de mémorisation basée sur la répétition.

Chaque formateur est responsable pédagogique pendant tout le parcours de formation. Il est également référent en cas de problèmes et assure l'assistance technique nécessaire pour les formations à distance. Les stagiaires pourront le contacter par e-mail ou par téléphone aux adresse et numéro de portable qu'il leur communiquera dès leur mise en relation ou lors du premier cours.

IV. Notre règlement intérieur

Règlement Intérieur

Conformément aux articles L6352-3, L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

Article 1 – Objet et Champ d'Application du Règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation en italien organisé par la Dante Alighieri de Nice.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire dans le cadre du Livret d'Accueil.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur conformément aux articles L1321-1 à L1321-6 et R1321-1 à R1321-5 du Code du travail, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont vérifiées préalablement par la Dante Alighieri de Nice comme étant conformes à la loi.

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et des maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Article 3 – Hygiène et sécurité

Pour les séances en centre de formation :

Les stagiaires sont tenus d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité édictées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et tout particulièrement les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. Ces mesures, rappelées dans le cadre d'affiches présentes dans les locaux, sont les suivantes :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) et plus particulièrement avant de toucher des équipements collectifs (par exemple poignées de porte des toilettes).
- Porter un masque dans les espaces clos et les parties communes.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.

- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique (ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ; distance physique d'au moins 1 mètre).
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) et contacter son médecin traitant ou le 15 en cas de symptômes graves.
- Nous prévenir en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 qui se déclencheraient pendant ou juste après la fin de la formation.

Les stagiaires peuvent rester dans une salle dédiée, à savoir notre bibliothèque, pendant les pauses éventuelles et s'y restaurer.

Les stagiaires sont tenus de respecter les locaux et matériels mis à leur disposition et de les laisser dans un état de propreté et de salubrité convenable et de bon fonctionnement.

Pour les séances à distance :

Il est notamment formellement interdit aux stagiaires :

- d'utiliser les services mis à disposition à des fins illégales,
- de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis,
- de céder à titre gratuit ou payant ses identifiants d'accès à un tiers,
- de diffuser au public les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées,
- d'avoir un comportement irrespectueux à l'égard de l'ensemble des personnels de la Dante Alighieri de Nice ou les autres stagiaires, quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, forum, etc.),
- de diffuser des coordonnées personnelles (adresses électroniques, adresses postales, numéros de téléphone...).

Pour éviter tout piratage ou tentative de « phishing » ou hameçonnage, il est conseillé aux stagiaires de ne cliquer que sur des liens transmis par la Dante Alighieri de Nice ou le formateur.

Il est demandé aux stagiaires d'être dans de bonnes conditions pour suivre la formation à distance et notamment de disposer d'un endroit au calme pour suivre la formation. Le formateur assurera l'assistance technique nécessaire au bon déroulement des séances.

Article 4 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la Dante Alighieri de Nice. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 5 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux de la Dante Alighieri de Nice est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 6 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette ou une cigarette électronique dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 7 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail - ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 8 – Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre un questionnaire de satisfaction et un certificat de réalisation de la formation (délivré si au moins 90% des heures de présence aux cours) à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Pour les formations hors CPF, le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que bénéficiaire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation, attestations d'inscription ou d'entrée en stage).

Article 9 – Respect des horaires

Le stagiaire devra respecter l'horaire de travail appliqué durant la formation. Le stagiaire est tenu de se conformer à toutes les exigences pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation et de respecter le planning qui lui sera présenté.

Article 10 – Justification des absences

Toute absence doit, sauf cas de force majeure, faire l'objet d'une autorisation préalable du formateur ou d'un membre de l'encadrement du centre. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Région, France Travail...) de cet événement. L'absence non autorisée ou non motivée constitue une absence irrégulière. L'absence irrégulière répétée justifie l'application des sanctions disciplinaires.

Article 11 – Discipline

Le stagiaire est tenu de se conformer aux instructions qui lui sont données par le formateur ou un responsable hiérarchique du centre de formation. Il doit se conformer en outre aux règles édictées par la direction du centre de formation.

Tout acte de nature à troubler le bon ordre et la discipline ou à nuire aux autres est interdit.

Il est interdit au stagiaire d'introduire dans le centre de formation des personnes étrangères au stage. Il est interdit à tout stagiaire de quitter la formation durant le déroulement des cours et en dehors des temps de pause sans autorisation préalable du formateur. Il est interdit de déambuler dans les bureaux ou salles de la Dante Alighieri de Nice (en dehors de la salle de formation dédiée) lors des pauses.

Afin de prévenir d'éventuels vols, il est demandé à chaque stagiaire de ne pas laisser sans surveillance ses affaires personnelles, notamment lors des pauses.

Le stagiaire est tenu de garder vis à vis du personnel et des intervenants extérieurs une relation courtoise et respectueuse.

Article 12 – Sanctions

En cas d'infraction au présent règlement et plus généralement à la discipline de l'entreprise, la direction peut, en considération de la gravité des fautes ou de leur répétition, appliquer les sanctions suivantes :
- avertissement écrit ;

- mise à pied entraînant une expulsion momentanée du stage ;
- expulsion définitive du stage.

Avant de prendre une sanction, il pourra être adressé au stagiaire fautif une simple mise en garde écrite n'ayant pas nature de sanction. Cette mise en garde pourra être adressée au stagiaire sans procédure préalable.

Toute sanction infligée au stagiaire aura fait l'objet au préalable d'une information de ce dernier sur les griefs qui lui sont reprochés. La présidente de la Dante Alighieri de Nice ou son représentant convoque le stagiaire à un entretien en lui indiquant le motif de la convocation afin de lui indiquer les sanctions envisagées et entendre ses explications.

Lorsque le représentant de l'organisme de formation envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou prestataire de l'organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien.

Le directeur de l'organisme de formation informe l'organisme prenant en charge les frais de formation de la sanction prise.

Article 13 – Accès aux locaux de formation

Par le tram : arrêt gare Thiers ou arrêt Jean Médecin ou par le train : gare Thiers (Nice centre). Le secrétariat est ouvert de 14h30 à 18h30 du lundi au jeudi.

Article 14 – Utilisation du matériel

Avec une autorisation d'emprunt auprès de la direction de l'organisme de formation, l'emprunt des nombreux ouvrages de la bibliothèque et des DVDs de la médiathèque est possible mais il est exclusivement réservé aux membres de l'association.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

V. Réclamations

En cas de difficultés ou réclamations, le stagiaire est invité à envoyer un courriel à l'adresse suivante : ladantenice06@gmail.com. Le message sera traité dans un délai de 48h et le stagiaire sera informé par accusé de réception.

Si le traitement n'est pas à la hauteur des attentes du plaignant, celui-ci peut ensuite recourir à un médiateur (voir liste des médiateurs de la consommation dont relève notre centre de formation en Annexe 2).

Dante Alighieri de Nice
16, avenue Notre Dame - Palais Bréa
06000 NICE
NDA : 93060679406 – SIRET : 508 244 910 00016
+33 (0)4.93.80.65.32
<http://www.ladante-nice.fr/>

VI. Organigramme

Bureau :

Présidente : Catherine COLETTI

Vice-Présidente :

Maura DELLA GIOVANNA

Trésorière :

Françoise MULLER

Secrétaire Général :

Serge COLETTI

Conseillère culturelle:

Evelyne BERSANO

**Coordinatrice générale,
Responsable de la Formation
Professionnelle,
Référente Qualité et Handicap :**

Lia PERRONE

Formateurs :

Tiziana EDIFIZI

Vittoria PARODI

Lia PERRONE

Stefania ROCCA

Matteo TARANTOLA

Gianmaria VITALONI

Téléphone : +33 (0)4.93.80.65.32

Le secrétariat est ouvert de 14h30 à 18h30 du lundi au jeudi.

Mail : ladantenice06@gmail.com



Certificat

Certificate

N° 2021/97067.2

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

ASSOCIATION DANTE ALIGHIERI

N° de déclaration d'activité : 93060679406
N° SIREN : 508244910

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

16 AVENUE NOTRE DAME FR - 06000 NICE

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-12-06

Jusqu'au
Until

2027-12-05

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

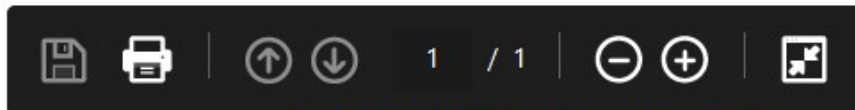
Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Ceal le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en l'absence de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 1615-4 09/2023

Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat



SAS au capital de 18 181 000 € - 479 078 000 RCS St-Gobain - www.afnor.org

CERTIFICATION

Dante Alighieri de Nice
16, avenue Notre Dame - Palais Bréa
06000 NICE
NDA : 93060679406 – SIRET : 508 244 910 00016
+33 (0)4.93.80.65.32
<http://www.ladante-nice.fr/>

Annexe 2 : Liste des médiateurs de la consommation référencés dans le cadre de la Formation pour adultes

- [Médiation de l'Association Nationale des Médiateurs \(ANM\) : https://www.anm-conso.com/site/index.php](https://www.anm-conso.com/site/index.php)
- [Médiation de l'Association des Médiateurs Européens \(AME\) : https://www.mediationconso-ame.com/](https://www.mediationconso-ame.com/)
- [Médiation de la Consommation et Patrimoine \(MCP\) : https://mcpmediation.org/](https://mcpmediation.org/)
- [Société Médiation professionnelle : https://www.mediateur-consommation-smp.fr/](https://www.mediateur-consommation-smp.fr/)
- [Médiation solution : https://sasmediationsolution-conso.fr/](https://sasmediationsolution-conso.fr/)
- [CNPM Médiation Consommation : https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/](https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/)
- [Association des Médiateurs de Bretagne Ouest \(AMBO\) : https://www.ambo.bzh/](https://www.ambo.bzh/)
- [C&C Médiation : https://www.cc-mediateurconso-bfc.fr/](https://www.cc-mediateurconso-bfc.fr/)
- [Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice \(CM2C\) : https://www.cm2c.net/](https://www.cm2c.net/)
- [Atlantique Médiation : http://consommation.atlantique-mediation.org/](http://consommation.atlantique-mediation.org/)
- [Bayonne Médiation : https://www.bayonne-mediation.com/mediation-de-la-consommation](https://www.bayonne-mediation.com/mediation-de-la-consommation)
- [Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris \(CMAP\) : https://www.cmap.fr/consommateurs-2/](https://www.cmap.fr/consommateurs-2/)